



Fédération Sportive et Gymnique du Travail

PUBLICATION DE COURSE

Titre de l'épreuve : L'Urbaine VTT – Cernay

Date de L'épreuve : Samedi 31 août 2019

Club organisateur: Amicale Cycliste Thann

Formule : Course de VTT- cross country en individuel de **Poussin à Master** ou par équipes de deux pour les catégories : juniors, seniors, vétérans et masters licenciés et non-licenciés avec certificat médical.

Lieu de départ et d'arrivée : Piste cyclable à l'arrière du Centre Sportif des Rives de la Thur Thierry Omeyer, rue Gustave Eiffel à Cernay

Circuits : Parc des rives de la Thur, rue Gustave Eiffel, piste cyclable, aire de jeux
distance : 0km420 pour poussins et pupilles
distance : 0km940 pour benjamins et minimes
distance : 2km280 pour cadets – juniors – seniors – vétérans – masters.

Départs :

16h00 : Poussins, poussines pour 4 tours de 0km420

16h30 : Pupilles, pupilles filles pour 8 tours de 0km420

17h00 : Benjamins, benjamines pour 7 tours de 0km940

17h30 : Minimes, minimes filles pour 10 tours de 0km940

19h00 : Cadets, cadettes pour 7 tours de 2km280

19h00 : Juniors, seniors, vétérans, masters, féminines en individuel ou par équipe pour 1h15 de course (**éclairage vivement recommandé !**)

Lieu et horaire de la remise de prix :

Parking à l'arrière du Centre Sportif des Rives de La Thur

- Vers 18h30 poussins, pupilles, benjamins et minimes

- Vers 20h30 cadets à masters.

Dossards et Engagements sur place : A partir de 15 h - Clôture ½ heure avant le départ des courses, à l'arrière du Centre Sportif des Rives de la Thur Cernay.

Tarifs des engagements :

Licenciés FSGT inscrits avant le 28 août : Adultes et jeunes : 5€

Licenciés FSGT inscrits sur place : Adultes et jeunes : 8€

Non - licenciés FSGT : 10€

Caution pour la plaque de cadre : 5€

Engagements à envoyer à : Thierry Mariatte
6 A rue du moulin
68120 Richwiller

Bulletin d'engagement téléchargeable sur le site www.acthann.net
Préciser individuel ou par équipe

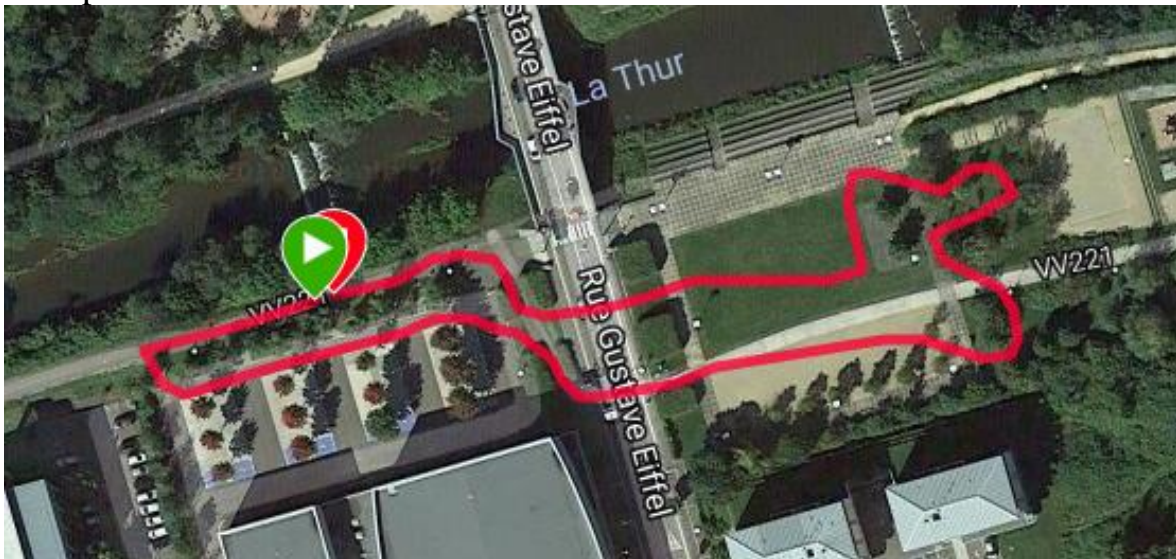
Renseignements : info@acthann.net ou téléphone : 06.28.32.64.18

Restauration : buvette et restauration sur place.

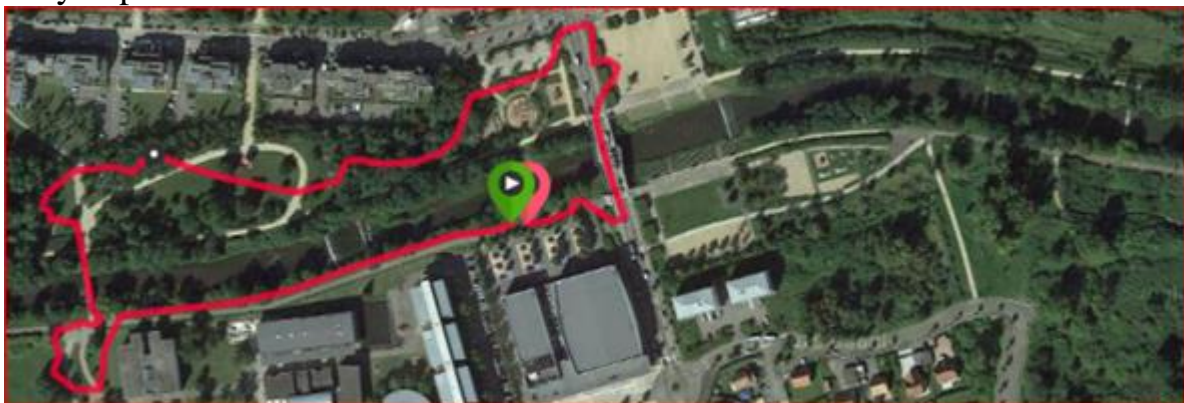
IMPORTANT :

Le règlement de l'épreuve sera celui de la Commission d'Alsace de Cyclisme FSGT.
Le port du casque est obligatoire. Les commissaires sont ceux désignés par la Commission.

Petit parcours : 0.420km



Moyen parcours : 0.940km



Grand parcours : 2.28km

